

Les 10 commandements de la motte atelier céramique

1. Tu n'utiliseras que les terres, les engobes et les émaux que tu trouves ici. Aucune pièce venue d'ailleurs et non connue des permanent·e·s ne sera mise dans le four.
2. Tu feras preuve de patience selon le calendrier des cuissons et tu accepteras le risque d'erreur, pardonneras les ratures potentielles car tu ne te réjouiras jamais à l'avance du résultat, avant de voir ta pièce finie.
3. Tu finiras de travailler 15 minutes avant ton départ ou l'heure de fermeture pour avoir le temps de bien nettoyer ton espace de travail, ton tour, et de ranger derrière toi. Tu rangeras les outils nettoyés et séchés à la bonne place.
4. Tu utiliseras toujours en priorité les sachets de terre déjà ouverts ou recyclés et tu fermeras les paquets de terre dans des sacs plastiques pour qu'ils ne sèchent point.
5. Tu feras bien attention à ne pas mélanger les terres entre elles et les émaux entre eux et tu les rangeras à la bonne place après utilisation.
6. Tu signeras toujours tes pièces et mettras ton nom à côté de ton travail en cours pour que les permanent·e·s puissent l'identifier à tout moment.
7. Tu respecteras les étapes de travail : rangeras tes pièces sur la bonne étagère en faisant très attention à la différence entre haute et basse température au moment du décor, tu pèseras tes pièces finies et tu règèleras ton dû avant de les emporter à la maison.
8. En cas de petit doute sur toutes choses, tu poseras la question à un·e permanent·e pour ne pas mettre en péril le travail d'autrui et le matériel commun.
9. Tu ne toucheras pas les pièces des autres personnes sans avoir eu leur consentement.
10. Tu ne t'arrêteras jamais de créer et d'en mesurer le plaisir.